



# Bulletin Officiel

N° 4585 Vendredi 18 Avril 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<b>COMMUNIQUE DU CME</b>	
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE DE PUBLIER LES INDICATEURS TRIMESTRIELS AU BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER	4
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	5-6
<b>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</b>	
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	7
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	7
UNIVERS ACTIONS SICAV -	8
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	8
<b>PAIEMENT DES DIVIDENDES</b>	
FCP AMEN PREVOYANCE	9
FCP AMEN CEA -	9
FIDLITY OBLIGATIONS SICAV	9
<b>RESOLUTIONS ADOPTEES</b>	
FIDLITY OBLIGATIONS SICAV	10
AMEN TRESOR SICAV	11
<b>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</b>	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE -	12
SICAV OPPORTUNITY	12
SICAV PROSPERITY	13
SICAV TRESOR	13
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE -	13
SICAV AVENIR	14
SICAV L'INVESTISSEUR	14
SICAV L'EPARGNANAT	15
SFBT AGE	15
SFBT AGO	16
CIMENTS DE BIZERTE	17
TUNISO-EMIRATE SICAV	18
CIL	19
SANADETT SICAV	20
ARABIA SICAV	21
SICAV SECURITY	22
CAP OBLIG SICAV	22
ONE TECH HOLDING	23
<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
S.P.D.I.T - SICAF -	23
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIEL</b>	
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-	24
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	25
LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA	26
HEXABYTE	27
SFBT	28
LES CIMENTS DE BIZERTE	29-30
ENNAKL AUTOMOBILES	31
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT »	32
ELECTROSTAR	33-34
UIB	35-37
TUNISIE LEASING	38-39
ASSURANCE SALIM	40-41
BT	42-44
GIF	45
ICF	46
ARTES	47
<b>AUGMENTATION DE CAPITAL</b>	
SERVICOM	48-51
<b>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	52-57
<b>COURBE DES TAUX</b>	58
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	59-60
<b>ANNEXE I</b>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »	
<b>ANNEXE II</b>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *	
<b>ANNEXE III</b>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	
- MAC CROISSANCE FCP	

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT  
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

**1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.**

- Suite -

**Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

-----  
(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

## COMMUNIQUE DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 Avril 2014.**

### AVIS DES SOCIETES

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE ... ..

Siège social : ... ..

La société ... .. publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre ... ..

#### Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

#### Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>
--------------------------

## **Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

### **I - Documents à communiquer au CMF :**

#### **1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Union Financière ALYSSA SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 8 mai 2014 à 8h45** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale- les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

---

2013 - AS - 1132

**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 8 mai 2014 à 9h45** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat d'administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

---

2013 - AS - 1133

**AVIS DES SOCIETES**

**UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 8 mai 2014 à 10 heures** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale- les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

---

2013 - AS - 1134

**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 8 mai 2014 à 10 h 15** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale- les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat d'administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

---

2013 - AS - 1135

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AMEN PREVOYANCE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse** : 9, rue du Lac Neuchâtel- Les Berges du Lac -1053 Tunis

AMEN INVEST gestionnaire de **FCP AMEN PREVOYANCE** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2013 fixés à **1,978 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **23 avril 2014** aux guichets du gestionnaire.

**FCP AMEN CEA**

Fonds Commun de Placement

**Adresse** : 9, rue du Lac Neuchâtel- Les Berges du Lac -1053 Tunis

AMEN INVEST gestionnaire de **FCP AMEN CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2013 fixés à **1,018 dinar par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **23 avril 2014** aux guichets du gestionnaire.

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Adresse** : Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2014, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter **du mardi 22 Avril 2014**,

**Un dividende de  
3,914 dinars par action**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA** et de **l'AMEN BANK**.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

Société d'investissement à capital variable

**Siège social** : Green Center Bloc " C " 2ème étage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2014**

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2013 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au décembre 2013, dégageant des sommes distribuables de 9 334 116 dinars.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de 3,914 dinars par action.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Quatrième résolution :**

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du 22 A 2014 aux guichets de MAC SA et de l'Amen Bank

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement pour une durée de 3 années soit les années 2014, 2015 et 2016 des mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Abdelwaheb CHRIF,
- Monsieur Mourad Ben CHAABANE,
- Monsieur Mohamed Ali CHADLY,
- Monsieur Moncef TOUZRI

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision du conseil d'administration portant sur la nomination du commissaire aux comptes la Société FINOR représentée par Monsieur Ka DEROUICHE pour une durée de 3 années 2014-2015 et 2016.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Septième résolution :**

L'AGO décide d'attribuer au titre de l'exercice 2013, la somme de deux mille dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**RESOLUTIONS ADOPTEES****AMEN TRESOR SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 9, rue du Lac Neuchatel- Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 10 avril 2014****PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et prend acte des rapports du Commissaire aux comptes.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2013.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.**

**TROISIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 3,865.DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du jeudi 17 avril 2014

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Taoufik CHERIF en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Abdelaziz HAMMAMI en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat : Qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
-Monsieur Adel GRAR	2014
-COMAR représentée par M. Karim BOUGHEDIR	2014
-AMEN BANK représentée par M. Sami HRIGA	2015
-AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO	2014
-AMEN INVEST représentée par Mme.Mouna LAKHOUA	2014
-Monsieur Abdelaziz HAMMAMI	2015
-Monsieur Taoufik CHERIF	2016

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

**CINQUIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 à 400D par administrateur et par séance

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

**SIXIÈME RÉOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désigne pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes**

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1106

**SICAV OPPORTUNITY**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 18 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1107

**AVIS DES SOCIETES**

**SICAV PROSPERITY**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17h30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

---

2013 - AS - 1108

**SICAV TRESOR**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable -sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

---

2013 - AS - 1109

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Questions diverses ;

---

2013 - AS - 1110

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

**SICAV AVENIR**

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 22 avril 2014 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

---

2013 - AS - 1096

---

**SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 23 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

---

2013 - AS - 1097

**AVIS DES SOCIETES**

**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 24 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur

---

2013 - AS - 1098

---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

**Siège social** : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 8 mai 2014 à 9h à Tunis, à l'hôtel Acropole - *Salle Rotonde*- les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital, de 80 000 000 à 90 000 000 de Dinars, par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

---

2013 - AS - 1099

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

**-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 08 mai 2014, à 9h.30 à l'hôtel Acropole - Salle Rotonde - les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Nomination d'un Administrateur ;
- 9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T arrêtés au 31 décembre 2013 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE**

**Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 23 Avril 2014 à 15 heures à l'Usine des Ciments de Bizerte sise à BAIE DE SEBRA BIZERTE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) **Approbation de la vente :**

- D'un terrain sis à la zone industrielle route de Monastir Sousse
- Des immeubles sis à Ezzahra Tunis.

2) **Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra Bizerte, dans les délais légaux.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**TUNISO-EMIRATIE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis**

Les actionnaires de la TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mercredi 30 avril 2014 à 9H00** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2013,
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013 ;
- 5- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 18 Mars 2014, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Judi 22 Mai 2014 à 16 heures**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2013 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SANADETT SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis**

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 25 avril 2014 à 14 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2013,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**ARABIA SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 9, rue Hédi Noura -1001 Tunis**

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 25 avril 2014 à 15 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2013,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV SECURITY**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 25 ,Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène**

Le Conseil d'Administration de **SICAV SECURITY** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 15 mai 2014 à 9 heures à son siège social** sis au 25, Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2013
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats.

---

2013 - AS - 1124

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**CAP OBLIG SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 25 ,Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène**

Le Conseil d'Administration de **CAP OBLIG SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 15 mai 2014 à 8 heures 30 minutes à son siège social** sis au 25, Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2013
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats.

---

2013 - AS - 1125

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khaliij, rue du Lac Ness -Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société ONE TECH HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale le Jeudi 15 Mai 2014 à 9h 30 minutes, à l'Hôtel « Les Berges du Lac Concorde » sis à la rue du lac Turkana -Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One TECH de l'exercice 2013 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One TECH de l'exercice 2013 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
7. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et à l'article 26 des statuts relatives à l'exercice 2013 ;
8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
9. Fixation du montant des Jetons de présence ;
10. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour la régulation du cours à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis;
11. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
12. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

2013 - AS - 1126

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société de Placement et Développement Industriel et Touristique  
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 18 Avril 2014 et statuant sur l'exercice 2014, a approuvé un dividende de 0,550 dinar par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 29 Avril 2014.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 11

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

	Unité	1 <sup>er</sup> trimestre		Cumulé à fin mars		Exercice 2013 (*)
		2014	2013	2014	2013	
Revenus						
Local	M DT	6 502	7 673	6 502	7 673	58 740
Export	M DT	9 943	11 629	9 943	11 629	36 070
<b>Total</b>	MDT	<b>16 444</b>	<b>19 302</b>	<b>16 444</b>	<b>19 302</b>	<b>98 810</b>
Production (en volume)	Tonne	2 628	2 900	2 628	2 900	10 947
Investissements	M DT	71	345	71	345	852
Engagements bancaires : (prunts+Concours bancaires & autres sifs financiers)	M DT	185 762	176 593	185 762	176 593	174 162

(\*) Information de l'exercice 2013 après audit.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

**Faits saillants**

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2014 se résument comme suit :

- La régression de 15,3 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 ;
- La régression de 14,5 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 ;
- La régression de 14,8 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013;
- La régression de 9,4 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2013.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**  
**Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig - Mégrine 2033 Tunisie**

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 :

### FAITS SAILLANTS AU 31/12/2013 (1<sup>er</sup> Trimestre 2014)

Indicateurs	1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2014	1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2013	Variation en %	Cumul		Variation en %	Exercice comptable 2013
				au 31/03/2014	au 31/03/2013		
<b>I- Chiffres d'affaires ( en DT)</b>	<b>22 703 536</b>	<b>22 700 322</b>	<b>0,01%</b>	<b>22 703 536</b>	<b>22 700 322</b>	<b>0,01%</b>	<b>97 316 296</b>
- Chiffre d'affaires local	17 207 905	17 642 882	-2%	17 207 905	17 642 882	-2%	72 975 981
- Chiffre d'affaires à l'export	5 495 631	5 057 440	9%	5 495 631	5 057 440	9%	24 340 315
- Autres revenus							566 105
<b>Total des Revenus</b>	<b>22 703 536</b>	<b>22 700 322</b>	<b>0,01%</b>	<b>22 703 536</b>	<b>22 700 322</b>	<b>0,01%</b>	<b>97 882 401</b>
- Production en Valeur ( en DT)	<b>24 905 413</b>	<b>22 333 407</b>	<b>12%</b>	<b>24 905 413</b>	<b>22 333 407</b>	<b>12%</b>	<b>97 395 293</b>
<b>III - Investissement ( en DT)</b>	<b>2 275 528</b>	<b>1 110 118</b>	<b>105%</b>	<b>2 275 528</b>	<b>1 110 118</b>	<b>105%</b>	<b>5 269 853</b>
- Investissement Corporel et Incorporel	475 528	110 218		475 528	110 218		1 974 953
- Investissement Financier		999 900		-	999 900		3 294 900
- Placements ( Fonds Géré )	1 800 000	-	100%	1 800 000	-	100%	-
<b>IV- Structure de l'endettement ( en DT)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 500 000</b>	<b>8 230 000</b>	<b>40%</b>	<b>9 484 341</b>
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-				
- Endettement net à court terme	-	-	-	11 500 000	8 230 000	40%	9 484 341
<b>V-Placements en billets de trésorerie &amp; bons de trésor (en DT)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 100 000</b>	<b>30 550 000</b>	<b>18%</b>	<b>31 100 000</b>

#### Commentaires :

**- Le Chiffre d'affaires global est resté quasi stable soit 22 703 536DT au 31/03/2014 contre 22 700 322 DT au 31/03/2013 :**

- Sur le marché local : Une diminution de (-2%) , soit 17 207 905DT au 31/03/2014 contre 17 642 882DT au 31/03/2013.

- Sur le marché Export : Une progression de (+9%) , soit 5 495 631DT au 31/03/2014 contre 5 057 440DT au 31/03/2013.

- La production en valeur a enregistré une augmentation de (+12%) par rapport au 31/03/2013.

- Les investissements corporels et incorporels se sont élevés au 31/03/2014 à 475 528 DT contre 110 218DT au 31/03/2013.

- Une convention de gestion de fonds à capital risque a été conclue entre TPR et CFI SICAR au premier trimestre 2014 pour une valeur de 1 800 000 DT.

- L'endettement à court terme a atteint 11 500 000DT et a servi au financement des stocks.

- La valeur des placements a connu une augmentation de (+18%) par rapport au 31/03/2013.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas -1082 Tunis Mahragene -

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

	Indicateurs		Unités	Au 31 Mars		Au
				2014	2013	31/12/2013
1	Production		t	31 425,000	28 715,000	130 250,000
2	Ventes		t	30 601,950	28 845,125	133 479,775
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	t	0,654	0,640	0,645
		Total alcalis	t	0,577	0,566	0,570
		Eau Industrielle	m <sup>3</sup>	2,493	2,481	2,564
		Electricité	kwh	213,640	210,438	198,453
		Gaz naturel	th	2 221,000	2 087,833	2 034,715
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	47 604 556,188	45 996 187,852	203 172 075,373
		Sur le marché local	DT	2 783 857,100	1 433 466,000	6 223 355,250
		Total	DT	50 388 413,288	47 429 653,852	209 395 430,623
5	Achats	Acide phosphorique (H <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> )	t	20366,855	17 345,503	82 234,315
		Carbonate de sodium (Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub> )	t	23865,684	21 179,568	97 061,546
6	Endettement	CMT	DT	4 464 285,713	0,000	4 821 428,571
		CCT	DT	14 139 837,884	14 542 394,130	2 843 643,501
7	Investissements		DT	733 473,037	1 329 134,317	7 730 592,828

Il est à signaler qu'au cours du premier trimestre 2014:

- La production a enregistré une augmentation de 9,43%, malgré le manque d'acide phosphorique qui a freiné la marche de l'Usine, à l'origine d'une réduction de marche par rapport à la capacité nominale de 35 000 tonnes de STPP par trimestre.
- Les ventes sont passées de 28 845,125 tonnes au 31.03.2013 à 30 601,950 tonnes au 31.03.2014 soit une augmentation de 6,09%.
- Le chiffre d'affaires a enregistré une légère croissance compte tenu de l'augmentation du volume des ventes.
- Les prix de la principale matière première, l'acide phosphorique, ont enregistré une augmentation importante non attendue par le Marché.
- Les investissements réalisés de 733 473,037 dinars concernent notamment le renouvellement de l'outil de production et l'achat de matériel et logiciel informatique.
- Le nouveau planning de réalisation de l'Unité de production de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate par la filiale « Les Salines de Tataouine » table sur une fin de montage des équipements et la mise en route progressive des équipements de production au mois de Novembre 2014.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### Société HEXABYTE

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

La société HEXABYTE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	1er Trimestre			Du 1er janvier au		Exercice 2013**
	2014*	2013	Variation 14/13	31/03/2014*	31/03/2013	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	<b>1 865 493</b>	<b>1 599 521</b>	<b>16,60%</b>	<b>1 865 493</b>	<b>1 599 521</b>	<b>6 544 586</b>
Revenus DIAL UP	-	-	-	-	-	-
Revenus ADSL résidentielle	1 120 106	1 107 789	1,10%	1 120 106	1 107 789	4 369 925
Revenus XDSL Entreprises	266 831	171 884	55,20%	266 831	171 884	839 787
Revenus Hébergement sites & Noms de domaine	13 706	11 387	20,40%	13 706	11 387	69 000
Revenus Solutions surveillance IP & Réseaux	29 677	33 533	-11,50%	29 677	33 533	130 215
Ventes Tablettes et Pack PC	434 024	274 453	58,10%	434 024	274 453	1 100 088
Revenus divers autres	1 148	474	142,10%	1 148	474	35 570
<b>Produits des placements</b>	<b>35 127</b>	<b>22 555</b>	<b>55,70%</b>	<b>35 127</b>	<b>22 555</b>	<b>203 546</b>
<b>Charges financières (dont loyers de leasing)</b>	<b>1 549</b>	<b>2 932</b>	<b>-47,20%</b>	<b>1 549</b>	<b>2 932</b>	<b>156 636</b>
<b>Charges d'exploitation hors amortissements et provisions (2)</b>	<b>1 145 755</b>	<b>1 034 572</b>	<b>10,70%</b>	<b>1 145 755</b>	<b>1 034 572</b>	<b>4 113 121</b>
Dont charges du personnel	337 230	305 649	10,30%	337 230	305 649	1 375 435
Dont autres charges d'exploitation	169 466	195 746	-13,40%	169 466	195 746	640 414
<b>EBITDA(3)= (1)-(2)</b>	<b>719 738</b>	<b>564 949</b>	<b>27,40%</b>	<b>719 738</b>	<b>564 949</b>	<b>2 431 465</b>
<b>Marge d'EBITDA (3)/(1)</b>	<b>39%</b>	<b>35%</b>	<b>3,30%</b>	<b>39%</b>	<b>35%</b>	<b>37%</b>

(\*) Ces chiffres sont extraits des situations comptables provisoires arrêtées à cette date.

(\*\*) Les chiffres de 2013 sont extraits de la situation avant audit du CAC

#### I. Produits d'exploitation

- ❖ Le chiffre d'affaires global du premier trimestre 2014 a enregistré une hausse de 16.6% par rapport à celui de 2013 en passant de 1 599 521 DT à 1 865 493 DT.
- ❖ Cette augmentation s'explique notamment par :
  - le développement de la branche Revenus XDSL Entreprises qui a réalisé une croissance au premier trimestre 2014 de 55.2% due à l'instauration des solutions sur-mesure pour les clients professionnels
  - l'évolution des ventes de Tablettes et Pack PC de 58,1% suite au lancement de la nouvelle Tablette HEXABYTE RÉVOLUTION et la NETBOX V2.

#### I. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont connu une évolution jusqu'au 31 mars 2014 de 10.7 %, en passant de 1,034 MTND à 1,145 MTND.

Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation des frais de la bande passante et des charges du personnel

#### II. EBITDA

L'EBITDA de la société Hexabyte du 1er trimestre 2014 s'élève à 0,719 MTND contre 0,565 MTND au titre de la même période de 2013, soit une hausse de 27,4%.

La marge d'EBITDA s'est nettement améliorée entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 en passant de 35% à 39%.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014

		1° T 2014	1° T 2013	EXERCICE 2013
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b> (En millimes)	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	25 745 029 044	26 137 468 849	144 513 258 710
	BOISSONS GAZEUSES A L'EXPORT	3 301 493 834	7 570 886 672	37 558 337 339
	BIERE LOCALE	23 315 263 711	23 008 242 885	93 304 063 760
	BIERE A L'EXPORT	630 933 441	1 302 162 751	4 403 074 899
	AUTRES	6 905 997 738	7 640 856 480	40 045 965 201
		<b>59 898 717 768</b>	<b>65 659 617 637</b>	<b>319 824 699 909</b>
<b>VENTES :</b> ( EN HL )	BOISSONS GAZEUSES	380 334	456 346	2 502 119
	BIERE	402 614	397 893	1 625 928
<b>PRODUCTIONS :</b> ( EN HL )	BOISSONS GAZEUSES	318 327	344 234	2 050 399
	BIERE	402 018	396 923	1 614 678
<b>INVESTISSEMENTS :</b> (En millimes)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 750 000	11 225 000	912 052 000
	TERRAINS		101 675 266	101 675 266
	GENIE CIVIL	522 767 315	895 363 675	2 449 447 493
	MATERIELS	1 642 645 350	945 472 108	6 572 982 256
	EMBALLAGES	1 560 441 880	898 608 023	5 602 598 663
		<b>3 732 604 545</b>	<b>2 852 344 072</b>	<b>15 638 755 678</b>
<b>ENDETTLEMENTS :</b> (En millimes)	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME	3 257 175 001	7 029 074 315	3 257 175 001
	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME	2 875 503 145	3 163 371 661	3 771 898 314
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	18 318 305 911	-5 252 958 805	8 363 832 207

**1) BASES RETENUES :**

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2014 sont issues de notre comptabilité.

**2) CHIFFRES D'AFFAIRES :**

- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses a atteint un montant de : 25 745 029 dinars.
- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export a atteint : 3 301 494 dinars.
- Le chiffre d'affaires de la bière locale est passé de 23 008 242 dinars à 23 315 263 dinars accusant une légère augmentation de 1,33%.

**3) VENTES EN VOLUME :**

- Le volume des ventes des boissons gazeuses est de 380 334 hectolitres.
- Les quantités de bière vendues sont de 402 614 hectolitres.

**4) PRODUCTIONS :**

- La production des boissons gazeuses a atteint un volume de : 318 327 hectolitres.
- La production de la bière a augmenté de 1,28%

**2) LES INVESTISSEMENTS :**

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel de bière et d'emballages à consigner (casiers et bouteilles).

**6) ENDETTEMENTS :**

- Les crédits bancaires à moyen terme ont été contractés fin 2009 pour financer les investissements y compris le siège. Le solde au 31/03/2014 représente les échéances en principal à payer en 2015 et 2016.
- Les crédits bancaires à court terme représentent les échéances en principal à payer en cours de l'année 2014.
- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2013 et des montants de recouvrement auprès des clients et des dividendes reçus déduction faite des paiements des impôts, des souscriptions d'actions, des salaires et des fournisseurs.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE** : Les Ciments de Bizerte**Siège social** : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 BizerteLa société les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> Trimestre 2014**Indicateurs :**

	<b>1er trimestre 2014</b>	<b>1er trimestre 2013</b>	<b>du 01/01/2014 au 31/03/2014</b>	<b>du 01/01/2013 au 31/03/2013</b>	<b>du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>
<b>PRODUCTION</b>					
Clinker en tonnes	--	82 750	--	82 750	273 500
Ciment en tonnes	129 305	100 212	129 305	100 212	525 022
Chaux en tonnes	208	6 514	208	6 514	24 267
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>					
Ventes locales en dinars	12 282 336	8 754 750	12 282 336	8 754 750	48 240 949
Exportation équivalent en dinars	1 541 825	1 101 277	1 541 825	1 101 277	3 831 446
<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>13 824 161</b>	<b>9 856 027</b>	<b>13 824 161</b>	<b>9 856 027</b>	<b>52 072 395</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
En dinars HTVA	14 439 335	32 318 583	14 439 335	32 318 583	108 985 495
<b>ENDETTEMENTS EN DINARS</b>					
Principal	32 084 270	6 562 637	32 084 270	6 562 637	7 169 140
Intérêts	646 216	736 505	646 216	736 505	719 389
<b>Total</b>	<b>32 730 486</b>	<b>7 299 142</b>	<b>32 730 486</b>	<b>7 299 142</b>	<b>7 888 529</b>
Emprunt billets de trésorerie en dinars	<b>20 000 000</b>	--	<b>20 000 000</b>	--	25 000 000
Crédits de Gestion en dinars	<b>4 200 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>4 266 665</b>

**Commentaires :**

Le premier trimestre 2014 s'est caractérisé par la réalisation de la dernière étape de l'augmentation de la capacité de production et le montage du nouveau four (4000 tonnes de clinker par jour). En effet, la date prévue d'entrée en production du nouveau four est début Mai 2014.

**1. INVESTISSEMENTS :**

Concomitamment au projet de l'augmentation de la capacité de production les autres investissements sont en cours de réalisation et portent essentiellement sur :

- L'avancement des travaux de génie-civile du PMN II à concurrence de 100 %.
- Des expéditions partielles de fournitures locales et étrangères (équipements) du PMN II à concurrence de 100 %.
- Le revamping de l'atelier concassage matières premières : montage du concasseur à percussion pour la carrière (95 %).
- Les gros entretiens de nos différents ateliers.
- Le projet de fluidisation silos (85 %).

- Suite -

## **2 - PRODUCTION ET CHIFFRES D'AFFAIRES :**

Malgré la non production du clinker du fait de l'arrêt total de l'ancien four fin octobre 2013, la société a procédé à l'achat de clinker et a continué à satisfaire sa clientèle.

Les ventes locales ont évolué au cours du premier trimestre 2014 de 40 % soit 12 282 336 DT contre 8 754 750 DT par rapport au 31/03/2013.

Les ventes à l'export ont passé de 1 101 277 DT au 31/03/2013 à 1 541 825 DT au cours du premier trimestre 2014.

## **3 - L'ENDETTEMENT :**

L'endettement antérieur continue de baisser, la société LES CIMENTS DE BIZERTE rembourse régulièrement les tranches échues des crédits à moyen terme.

Il est à noter que la société a obtenu des crédits à moyen et long terme nécessaires pour le financement du PMN II et de certains projets d'accompagnement d'une part et que des contrats de crédits, servant pour le financement du reliquat des projets suscités, sont en cours de signatures.

Concernant l'emprunt billets de trésorerie de 20 millions de dinars il a été honoré à l'échéance début avril 2014.

Pour ce qui est du crédit à court terme de trois mois destiné au préfinancement stocks, il sera honoré aux échéances : fin avril et fin mai 2014.

## **4 - PERSPECTIVES :**

Les perspectives du second trimestre 2014 se présentent comme suit :

- Le démarrage du nouveau four (avec une capacité annuelle de 1.320 millions de tonnes de clinker) et l'avancement dans la réalisation des projets d'accompagnement.
- L'augmentation sensible de production de clinker et de ciment permettra de subvenir à la demande locale et le développement de l'export.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 :

(En DT)

Désignation	1 <sup>er</sup> Trimestre 2014	1 <sup>er</sup> Trimestre 2013	Au 31/03/2014 (**)	Au 31/03/2013 (*)	Au 31/12/2013 (*)
Total des revenus (Hors taxes)	51 159 523	46 221 068	51 159 523	46 221 068	278 547 135
Coût d'achat des marchandises vendues	43 626 960	40 873 539	43 626 960	40 873 539	243 884 004
Charges financières	16 662	25 239	16 662	25 239	139 156
Produits financiers	464 598	758 465	464 598	758 465	7 282 107
Solde de la trésorerie nette fin de période	-	-	25 195 108	49 611 299	51 802 822
Délai moyen de règlement des fournisseurs (***)	-	-	104	160	155
Nombre d'agences officielles	-	-	22	21	22
Masse salariale	3 119 725	3 135 837	3 119 725	3 135 837	12 560 757
Effectif fin de période			352	342	357

(\*) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable définitive**.(\*\*) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable provisoire**.

(\*\*\*) Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.

**Faits saillants :**

- Le chiffre d'affaires au 31/03/2014 a atteint 51,159 MD contre 46,221 MD au 31/03/2013, soit une augmentation de 11%.
- La trésorerie nette de la société s'est élevée à 25,195 MD au 31/03/2014 contre un montant de 49,611 MD au 31/03/2013 soit une régression de 49.21% justifiée essentiellement par l'augmentation des règlements fournisseurs étrangers au cours de ce premier trimestre 2014 par rapport à la même période de l'année 2013, passant d'un montant total de règlement des fournisseurs étrangers de 38,584MD pour le premier trimestre de l'année 2013 à un montant total de règlement fournisseurs étrangers de 57,269 MD pour la même période de l'année 2014, justifiant ainsi la baisse du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.
- La masse salariale a baissé de 1% passant d'un montant de 3,135 MD au 31/03/2013 à 3,119 MD au 31/03/2014
- Courant ce premier trimestre 2014 la société ENNAKL Automobiles a procédé au lancement de la nouvelle Audi A3 dans sa version Sportback et dans la version berline. Une conférence de presse a été organisée le 14 mars au terminal Audi La Goulette.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La société S.N.M.V.T «MONOPRIX» publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

(En Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2014 au 31/03/2014 *	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Au 31/12/2013
CA TTC	118 997	112 247	479 969
CA HT	115 106	108 573	467 143
Charges du personnel	8 426	7 414	30 171
- <i>Ratio Masse salariale / CA HT</i>	7,32%	6,83%	6,46%
- <i>Effectif</i>	3 286	3 118	3 200
Charges financières	1 250	683	3 297
Produits financiers	9	11	4 606
Nombre de points de vente	78	75	76

\*Données disponibles à ce jour et non encore validées par les commissaires aux comptes.

- 4 magasins sont encore fermés suite aux évènements du mois de janvier 2011, à savoir : Menzel Bourguiba, Mateur, Rdaief et Feryena.
- Ouverture de Monoprix Chihia le 30/01/2014.
- Ouverture le 13/02/2014 de notre deuxième point de vente en Lybie, Monoprix EL HADHBA d'une superficie de 1900 m<sup>2</sup>, ce dernier présente tous les nouveaux concepts et les nouveautés de Monoprix.
- Ouverture de Monoprix Bab Souika le 27/02/2014.
- L'augmentation du ratio des salaires et charges est due au recrutement du personnel des magasins à ouvrir au deuxième trimestre.

\*Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Coût d'achat des marchandises vendues ;
- Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks) ;
- Trésorerie nette ;
- Délai moyen de règlement des fournisseurs.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ELECTROSTAR**

Siège social : Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013.

a Société ELECTROSTAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

(En TND)

Indicateurs	1er Trimestre		Variation	Cumul du 01.01 AU 31.12		
	31/03/2013	31/03/2014		2012	2013	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	16 809 059	10 622 387	-37%	89 397 529	97 747 833	9%
Investissements	274 140	184 432	-33%	2 095 141	2 319 432	11%
Engagements bancaires dont:	105 643 835	107 858 836	2%	96 580 455	112 383 482	16%
Engagements par signature	<b>29 693 696</b>	<b>28 489 476</b>	-4%	<b>18 898 836</b>	<b>33 899 599</b>	79%
Crédit moyen terme	<b>29 898 523</b>	<b>27 245 227</b>	-9%	<b>30 565 552</b>	<b>28 807 357</b>	-6%
Compte commercial et avances sur factures	<b>30 706 888</b>	<b>30 478 006</b>	-1%	<b>32 176 262</b>	<b>33 600 531</b>	4%

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

- ✓ La société Electrostar a réalisé au cours du premier trimestre 2014 un chiffre d'affaires de 10.622.387 TND, soit une baisse de 37% par rapport au premier trimestre 2013.
- ✓ Cette baisse n'est qu'un décalage volontaire du chiffre d'affaires qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation adoptée par la société ELECTROSTAR pour l'année 2014 dans le choix des produits à commercialiser.
- ✓ En effet, notre société table sur une croissance importante du chiffre d'affaires à partir du mois d'avril, avec le démarrage de la saison des climatiseurs et l'accroissement des ventes des téléviseurs, notamment de la nouvelle marque T.C.L pour la préparation de la coupe du monde qui aura lieu le mois de juin 2014.

- **Sur le plan des engagements bancaires :**

- ✓ Les engagements bancaires de la société ELECTROSTAR se sont élevés à 107.858.836 TND au terme du premier trimestre 2014 soit une légère augmentation de 2% par rapport au premier trimestre 2013.

- Suite -

- ✓ Ceci étant, il y a lieu de préciser que ces engagements se répartissent comme suit :
  - Engagements par signature : 28.489.476 TND, soit une baisse de -4% par rapport à 2013 suite au paiement de lettres de crédit profitant ainsi de la baisse significative du cours du dollar dès le début de l'année 2014.
  - Escompte commercial et avances sur factures : 30.478.006 TND, soit une baisse de -1% par rapport au premier trimestre 2013 grâce à une meilleure maîtrise du délai de règlement client.
  - Crédits à moyen terme : 27.245.227 TND, soit une baisse de -9% par rapport au premier trimestre 2013, et ce suite au remboursement normal du principal des crédits.
  - Crédits de trésorerie : 21.572.242 TND à fin mars 2014 contre 15.344.728 TND à fin mars 2013, soit une augmentation de 6.227.514 DT liée au règlement des lettres de crédit.
  
- **Sur le plan des investissements :**

La réalisation d'investissements de maintien pour le premier trimestre 2014, pour la somme de 184mD.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**AVIS DES SOCIETES**  
**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**  
Siège Social: 65, Avenue Habib Bourguiba-1001 Tunis

L'Union Internationale de Banques publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014

(chiffres en millions de  
dinars)

	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	au 31 mars 2014	au 31 mars 2013	au 31 décembre 2013
<b>1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>73 094</b>	<b>62 337</b>	<b>73 094</b>	<b>62 337</b>	<b>277 301</b>
- Intérêts (1)	57 030	48 650	57 030	48 650	213 840
- Commissions en produits (1)	13 729	11 148	13 729	11 148	49 605
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement (1)	2 334	2 539	2 334	2 539	13 856
<b>2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>27 796</b>	<b>21 408</b>	<b>27 796</b>	<b>21 408</b>	<b>93 622</b>
- Intérêts encourus	27 038	20 832	27 038	20 832	90 936
- Commissions encourues	758	576	758	576	2 686
<b>3 PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>45 298</b>	<b>40 929</b>	<b>45 298</b>	<b>40 929</b>	<b>183 679</b>
<b>4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>83</b>
<b>5 CHARGES OPERATOIRES</b>	<b>21 400</b>	<b>21 813</b>	<b>21 400</b>	<b>21 813</b>	<b>84 747</b>
- Frais de personnel (1)	17 161	17 541	17 161	17 541	66 303
- Charges générales d'exploitation (1)	4 239	4 272	4 239	4 272	18 444
<b>6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE :</b>	-	-	<b>60 353</b>	<b>51 113</b>	<b>46 252</b>
- Portefeuille titres commercial	-	-	-	-	-
- Portefeuille titres d'investissement (1)	-	-	60 353	51 113	46 252
<b>7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE (1)</b>	-	-	<b>3 134 160</b>	<b>3 087 779</b>	<b>3 146 826</b>
<b>8 ENCOURS DE DEPOTS (1)</b>	-	-	<b>3 019 233</b>	<b>2 731 645</b>	<b>2 956 499</b>
- Dépôts à vue	-	-	841 282	786 567	844 578
- Dépôts d'épargne	-	-	1 063 440	1 002 541	1 055 850
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	1 035 273	890 165	996 064
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	79 239	52 372	60 007
<b>9 EMPRUNT SET RESSOURCES SPECIALES (1)</b>	-	-	<b>316 556</b>	<b>350 332</b>	<b>335 047</b>
<b>10 CAPITAUX PROPRES (2)</b>	-	-	<b>186 715</b>	<b>148 545</b>	<b>148 654</b>

(1) Les chiffres arrêtés aux 31/03/2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(2) Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de période et l'effet du changement de la méthode de calcul des provisions tel que édicté par la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- Suite -

## **COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2014**

### **1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des produits**

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2014, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2014.

#### **2-2 Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

#### **2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

#### **2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs**

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

- Suite -

## **Faits marquants**

- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **10,5 %** passant de 2 731,6 MTND à fin mars 2013 à **3 019,2 MTND** à fin mars 2014, ce qui correspond à une progression de **+287,6 MTND**.
- L'encours net des crédits à la clientèle a accusé une augmentation de **1,5 %** par rapport au 31 mars 2013 (**+46,4 MTND**). Si l'on neutralise l'effet des provisions additionnelles constituées par la Banque conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, l'encours net des crédits à la clientèle est de 3 246 MTND soit une augmentation de **5,1%** par rapport au 31 mars 2013.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **316,6 MTND** au 31 mars 2014 contre 350,3 MTND à fin mars 2013. Cette variation s'explique par le remboursement d'un montant de **23,1 MTND** relatif aux échéances des emprunts obligataires émis par l'UIB en juillet 2009, en septembre et décembre 2011 ainsi qu'en décembre 2012 (compte non tenu des dettes rattachées de **-0,5 MTND**). L'encours des emprunts et ressources spéciales a été également impacté par l'amortissement à hauteur de **7,1 MTND** de l'emprunt en dollar contracté auprès de la Société Générale et par la diminution des ressources spéciales de **3,1 MTND**.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint **73,1 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, soit une progression de **+10,8 MTND** par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, ce qui correspond à une évolution de **+17,3%**.
- La marge d'intérêt a atteint **30 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 vs 27,8 MTND au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit une progression de **+7,8%** et ce, en dépit de la révision à la hausse de la rémunération de l'épargne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- La marge sur les commissions a atteint **13 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 vs 10,6 MTND au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit une progression de **+22,7%**.
- Le Produit Net Bancaire a atteint un montant de **45,3 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 vs 40,9 MTND au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit une progression de **+4,4 MTND** correspondant à une évolution de **+10,7%**.
- Les frais de personnel ont atteint **17,2 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 vs 17,5 MTND au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit une baisse de **-2,2%**.
- Les charges générales d'exploitation ont atteint un montant de **4,2 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 vs 4,3 MTND au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit une baisse de **-0,8%**.
- Les charges opératoires (frais de personnel & charges générales d'exploitation) ont atteint **21,4 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 vs 21,8 MTND au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit une baisse de **-2 %**.
- L'effet cumulé de la croissance du Produit Net Bancaire et de la maîtrise des charges générales d'exploitation a permis une amélioration du coefficient d'exploitation (**47,2%** au 31/03/2014 vs 53,3% au 31/03/2013).
- Le résultat brut d'exploitation est passé de 17,3 MTND au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 à **22 MTND** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, soit une hausse de **+27,1%**.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS –

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

	Cumul			Année 2013 (**)
	31 mars 2014	31 mars 2013	Variation	
Approbations	78 436	88 393	-11,26%	394 608
Mises en Force	53 966	55 405	-2,60%	303 598
Encours Financiers	553 372	516 855	7,07%	567 443
Total des Engagements Courants (a)	531 320	495 710	7,18%	553 557
Total des Engagements Classés (b)	46 907	42 464	10,46%	35 953
Total des Engagements (c)=a+b	578 227	538 174	7,44%	589 510
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	8,11%	7,89%		6,10%
Ressources d'Emprunts	443 496	400 262	10,80%	440 937
Capitaux Propres (*)	123 278	121 009	1,88%	114 010
Revenus Bruts de Leasing (1)	73 282	67 106	9,20%	288 895
Revenus Nets de leasing	12 782	11 213	13,99%	47 788
Produit Net de Leasing	5 665	5 331	6,27%	25 930
Total des Charges d'Exploitation	3 239	3 105	4,32%	12 203
Trésorerie Nette	(148)	(792)		(8 084)

(\*) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période

(\*\*) Chiffres non audités

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : Encours financiers + Impayés

Revenus bruts de leasing : Loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + intérêts intercalaires + Intérêts sur créances du leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances du leasing

Produit net de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

#### Répartition des Approbations par Secteur et par Type:

Secteur d'Activité	31 mars 2014			31 mars 2013			Variation	Année 2013
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	4 926	0	4 926	2 992	0	2 992	65%	16 457
Industrie	19 136	561	19 697	19 610	0	19 610	0%	94 074
Batiments & Travaux Publics	8 213	161	8 373	11 141	76	11 217	-25%	50 298
Tourisme (2)	8 520	263	8 783	12 450	314	12 764	-31%	43 579
Services & Commerce	32 532	4 126	36 657	40 930	880	41 810	-12%	190 201
<b>Totaux</b>	<b>73 327</b>	<b>5 109</b>	<b>78 436</b>	<b>87 123</b>	<b>1 270</b>	<b>88 393</b>	<b>-11%</b>	<b>394 608</b>

- Suite -

## Répartition des Mises en Force par Secteur et par Type:

Secteur d'Activité	31 mars 2014			31 mars 2013			Variation	Année 2013
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	3 182	0	3 182	2 275	0	2 275	40%	11 455
Industrie	11 870	811	12 680	10 703	2 917	13 620	-7%	77 919
Batiments & Travaux Publics	7 433	0	7 433	4 778	76	4 855	53%	36 092
Tourisme (2)	2 648	248	2 896	4 759	314	5 073	-43%	36 114
Services & Commerce	25 021	2 754	27 774	29 352	230	29 582	-6%	142 039
<b>Totaux</b>	<b>50 154</b>	<b>3 813</b>	<b>53 966</b>	<b>51 868</b>	<b>3 537</b>	<b>55 405</b>	<b>-3%</b>	<b>303 598</b>

(2) Ce secteur représente principalement l'activité location de voitures.

Faits saillants du 1<sup>er</sup> Trimestre 2014

- Légère baisse des Mises en Force de 2,6% par rapport à une année auparavant.
- Augmentation du Produit Net de Leasing de 6,27%.
- Légère augmentation du ratio des créances classées par rapport au 31 mars 2013 (7,89% à 8,11%).

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS**

SOCIETE : ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble *ASSURANCES SALIM*

Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord - Tunis -1003

La Société « ASSURANCES SALIM » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

	1 <sup>er</sup> Trimestre 2014	1 <sup>er</sup> Trimestre 2013	Au 31/03/2014	Au Au 31/03/2013	Au 31/12/2013 (*)
<b>1 - PRIMES EMISES</b>					
<b>VIE</b>	<b>5 273 677</b>	<b>4 794 324</b>	<b>5 273 677</b>	<b>4 794 324</b>	<b>18 536 777</b>
IARD	1 632 062	1 431 899	1 632 062	1 431 899	3 447 924
AUTO	2 794 668	2 453 790	2 794 668	2 453 790	9 810 665
ENGINEERING	678 274	451 631	678 274	451 631	1 620 736
TRANSPORT	494 233	368 633	494 233	368 633	2 197 469
MALADIE	1 822 463	1 694 443	1 822 463	1 694 443	7 494 526
<b>Non VIE</b>	<b>7 421 699</b>	<b>6 400 395</b>	<b>7 421 699</b>	<b>6 400 395</b>	<b>24 571 320</b>
<b>Total</b>	<b>12 695 376</b>	<b>11 194 719</b>	<b>12 695 376</b>	<b>11 194 719</b>	<b>41 731 697</b>
<b>2 - PRIMES CEDEES</b>	<b>5 583 278</b>	<b>4 233 985</b>	<b>5 583 278</b>	<b>4 233 985</b>	<b>15 437 821</b>
VIE	3 182 751	2 276 346	3 182 751	2 276 346	9 829 258
IARD	1 357 536	1 180 210	1 357 536	1 180 210	2 104 886
AUTO	85 730	74 640	85 730	74 640	455 216
ENGINEERING	581 926	393 955	581 926	393 955	1 300 884
TRANSPORT	375 335	308 834	375 335	308 834	1 747 577
<b>3 - COMMISSIONS</b>	<b>2 028 595</b>	<b>1 778 429</b>	<b>2 028 595</b>	<b>1 778 429</b>	<b>7 437 782</b>
<b>4 - CHARGES DE SINISTRES DECLARES</b>					
<b>AU COURS DU TRIMESTRE</b>					
<b>VIE</b>	<b>1 044 625</b>	<b>1 084 254</b>	<b>1 044 625</b>	<b>1 084 254</b>	<b>4 307 277</b>
IARD	88 711	664 669	88 711	664 669	1 627 126
AUTO	2 109 860	2 056 411	2 109 860	2 056 411	8 412 587
ENGINEERING	124 676	47 325	124 676	47 325	192 422
TRANSPORT	-56 951	7 049	-56 951	7 049	1 277 331
MALADIE	1 543 897	1 616 483	1 543 897	1 616 483	5 248 639
<b>Non VIE</b>	<b>3 810 193</b>	<b>4 391 936</b>	<b>3 810 193</b>	<b>4 391 936</b>	<b>16 758 105</b>
<b>Total</b>	<b>4 854 819</b>	<b>5 476 190</b>	<b>4 854 819</b>	<b>5 476 190</b>	<b>21 065 382</b>
<b>5 - PRODUIT DES PLACEMENTS</b>	<b>1 242 764</b>	<b>1 017 074</b>	<b>1 242 764</b>	<b>1 017 074</b>	<b>5 097 162</b>
dont Revenus financiers	972 134	759 330	972 134	759 330	4 048 395

(\*) Chiffres provisoires

**Remarques :**

Les charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers ont été estimés à partir des états de gestion et des états comptables de la société.

Les chiffres évoluent au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (sinistres réglés, sinistres déclarés, Primes cédées, commissions).

Les indicateurs relatifs à l'exercice 2013 sont provisoires dans l'attente d'une approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les produits des placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.

**Commentaires :**

Le Chiffres d'affaires global du premier trimestre 2014 a évolué de + 13,41% par rapport à celui enregistré pendant la même période de l'année précédente.

Le Chiffre d'affaires de la branche vie affiche une augmentation de 10% par rapport à la même période de l'année 2013.

Le Chiffre d'affaires non vie a évolué de +15,96%. Cette évolution est due essentiellement au développement du chiffre d'affaires des branches engineering, transport et IARD.

Les primes cédées ont enregistré une évolution de +31,87%, expliquée essentiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires des branches engineering, transport et vie.

La charge des sinistres a accusé une baisse de 11,35% suite à la baisse de la sinistralité observée au niveau des branches IARD et transport.

Les produits des placements ont enregistré une augmentation de 22,19%.

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	mars-14	mars-13	déc.-13
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>72 520</b>	<b>60 636</b>	<b>72 520</b>	<b>60 636</b>	<b>283 443</b>
Intérêts	56 077	46 594	56 077	46 594	213 537
Commissions en produits	10 538	8 904	10 538	8 904	40 061
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 905	5 138	5 905	5 138	29 845
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>28 722</b>	<b>21 336</b>	<b>28 722</b>	<b>21 336</b>	<b>102 080</b>
Intérêts encourus	28 512	21 144	28 512	21 144	101 054
Commissions encourues	210	192	210	192	1 026
<b>3 - Produit Net Bancaire</b>	<b>43 798</b>	<b>39 300</b>	<b>43 798</b>	<b>39 300</b>	<b>181 364</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>177</b>	<b>275</b>	<b>177</b>	<b>275</b>	<b>1 015</b>
<b>5 - Charges opératoires, dont :</b>	<b>13 200</b>	<b>12 942</b>	<b>13 200</b>	<b>12 941</b>	<b>54 907</b>
Frais de personnel	9 826	9 700	9 826	9 700	41 524
Charges générales d'exploitation	3 374	3 241	3 374	3 241	13 383
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>453 744</b>	<b>385 714</b>	<b>426 870</b>
Portefeuille titres commercial			179 494	132 195	179 932
Portefeuille titres d'investissement			274 250	253 519	246 939
<b>7 - Encours net des crédits (1)</b>			<b>3 129 795</b>	<b>2 974 213</b>	<b>3 082 179</b>
(hors dotation aux provisions de la période)					
<b>8 - Encours des dépôts, dont :</b>			<b>2 636 715</b>	<b>2 591 890</b>	<b>2 680 214</b>
Dépôts à vue			909 069	892 934	842 372
Dépôts d'épargne			720 119	685 950	702 667
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>40 272</b>	<b>54 501</b>	<b>44 152</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)</b>			<b>505 543</b>	<b>471 414</b>	<b>505 543</b>

(1) Chiffres décembre 2013 et Mars 2014 tenant compte des provisions à la fin de l'exercice 2013.

(2) Compte non tenu du résultat de la période.

## **NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2014**

### **1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

#### **2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

##### **2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

##### **2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

#### **2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### 2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### 2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

### 2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### 2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## 1. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2014 :

A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2013) ont enregistré une augmentation de +5,2%, passant de 2.974.213 mD en 2013 à 3.129.795 mD en 2014. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de +1,7% passant de 2.592 millions de dinars en Mars 2013 à 2.637 millions de dinars en Mars 2014.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +19,6% pour atteindre 72.520 mille dinars au 31/03/2014 contre 60.636 mille dinars au 31/03/2013. Cette progression concerne toutes les composantes des revenus : les intérêts (+20,4%), les commissions (+18,4%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+14,9%) .
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +34,6% entre Mars 2013 et Mars 2014. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des taux sur le marché monétaire.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 un montant de 43.798 mille dinars, contre 39.300 mille dinars au 31 Mars 2013, soit une progression de +11,4%.
- **Les charges opératoires** demeurent bien maîtrisées et n'ont augmenté que de +2%, due à la hausse des charges générales d'exploitation de +4,1% et des frais du personnel de +1,3% entre Mars 2013 et Mars 2014.
- Les capitaux propres sont présentés hors résultat de la période 2013 et 2014. Les nouvelles mesures de la circulaire circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements n'ont aucun impact sur les capitaux propres de la BANQUE DE TUNISIE.

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8080 Nabeul

La société GIF FILTER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

	Unité	1 <sup>er</sup> Trimestre			Cumul période du 01/01 au 31/03			Exercice 2013
		2014	2013	Variation en %	2014	2013	Variation en %	
<b>Chiffre d'affaires</b>	DT	<b>3 101 279</b>	<b>2 365 546</b>	31,10%	<b>3 101 279</b>	<b>2 365 546</b>	31,10%	<b>10 780 785</b>
Ventes locales	DT	2 449 046	2 225 518	10,04%	2 449 046	2 225 518	10,04%	<b>9 294 335</b>
Ventes à l'exportation	DT	652 233	140 028	365,79%	652 233	140 028	365,79%	<b>1 486 451</b>
<b>Production</b>	Unité	<b>697 102</b>	<b>654 868</b>	6,45%	<b>697 102</b>	<b>654 868</b>	6,45%	<b>2 223 422</b>
<b>Investissements</b>	DT	<b>219 713</b>	<b>41 849</b>	425,01%	<b>219 713</b>	<b>41 849</b>	425,01%	<b>402 760</b>
<b>Encours leasing</b>	DT	<b>139 098</b>	<b>Néant</b>		<b>139 098</b>	<b>Néant</b>		<b>Néant</b>
<b>Trésorerie</b>	DT	<b>5 205 458</b>	<b>4 765 849</b>	9,22%	<b>5 205 458</b>	<b>4 765 849</b>	9,22%	<b>4 894 096</b>

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2014, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

(2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2013 restent provisoires jusqu'à l'approbation des états financiers.

Commentaires :

➤ Les revenus de la société ont enregistré une augmentation de 735 733 dinars, soit +31,10% au terme du premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2013.

Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation des ventes sur le marché export de 512 205 dinars, soit +365% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Les prévisions de vente sur un certain nombre de destinations nous laissent entrevoir de meilleures performances pour le reste de l'exercice.

- L'augmentation des ventes sur le marché local de 223 528 dinars soit +10% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

➤ La production en quantité au 31/03/2014 a enregistré une amélioration de 42 234 unités soit +6,45% par rapport à la même période de 2013.

➤ Les investissements réalisés au 31/03/2014 ont totalisé la somme de 219 713 dinars et correspondent essentiellement à :

- L'acquisition de matériel de transport de marchandises pour 150 090 dinars ;

- L'acquisition de matériels et outillages industriels pour 23 103 dinars ;

- L'acquisition de matériel informatique et équipements de bureau pour une valeur de 27 908 dinars.

La trésorerie de la société s'élève à 5 205 458 dinars au 31/03/2014 contre 4 765 849 dinars au

31/03/2013 soit une amélioration de 9,2

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR****Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.**

La Société Les Industries Chimiques du Fluor publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

	Indicateurs	Unité	1 <sup>er</sup> trimestre		Du 01/01/ au 31/03		2013
			2014	2013	2014	2013	
1	Production	TM	9 435	8 742	9 435	8 742	37 810
2	Quantité Vendue	TM	12 479	8 200	12 479	8 200	30 249
3	Chiffre d'affaire brut	DT	24 688 547	17 730 044	24 688 547	17 730 044	64 953 634
4	Chiffre d'affaire fob net	DT	23 947 488	17 079 248	23 947 488	17 079 248	62 710 217
5	Investissement	DT	3 412 895	2 402 429	3 412 895	2 402 429	22 623 683
6	Investissement financier	DT	-	-	-	-	-
7	Liquidité&Equiv.liquidité	DT	-	-	1 237 071	3 440 777	7 430 087
8	Endettement	DT	-	-	13 698 537	7 550 000	13 138 537
9	Crédits de gestion	DT	-	-	26 055 005	9 558 904	27 452 501
10	Prix Unit. Vente Brut	DT	1 978	2 162	1 978	2 162	2 147
11	Prix Unit. Vente Fob Net	DT	1 919	2 083	1 919	2 083	2 073

\* Les événements marquant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 par rapport à ceux de 2013 se résument comme suit :

- ) Une augmentation de la production de l'ordre de 693 T.M, due essentiellement à la constance de l'approvisionnement des matières premières ainsi que des utilités à partir du groupe chimique tunisien.
- ) Un important déstockage des stocks du produit fini (de l'ordre de 3000 TM) dû à l'augmentation des quantités vendues.
- i) Une diminution du prix de vente unitaire en DT de l'ordre de 8 %.
- .) Une amélioration du cours "de réalisation des ventes" en US\$ de 2,4 % suite à la hausse du dollar sur le marché international.
- i) Le taux d'avancement de l'investissement de l' « unité Sulfurique et Production de l'énergie » est estimé à 78 % à la fin du premier trimestre.

N.B : Il est à signaler que les chiffres ci-dessus mentionnés concernent uniquement l'activité principale des I.C.F. en l'occurrence, la production du fluorure d'aluminium.

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Automobiles Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La Société ARTES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

<b>signation</b>	<b>1<sup>er</sup> Trimestre 2014</b>	<b>1<sup>er</sup> Trimestre 2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
total des revenus	51 885 966	32 847 245	182 120 173
ût d'achat des marchandises vendues	42 278 491	27 571 174	154 336 962
arges financières	30 952	38 260	133 080
roduits financiers	1 302 277	781 559	8 079 730
ésorerie nette	105 343 801	78 742 281	96 180 795
lai moyen règlement fournisseurs	145	146	150
isse salariale	902 162	1 113 819	4 590 322
ectif moyen	192	190	198
mbre des points de vente (agents et ateliers)	26	26	26

**Faits saillants :**

- **Augmentation du chiffre d'affaires** passant de 32,847 Millions de dinars au 31/03/2013 à 51,885 Millions de dinars au 31/03/2014, enregistrant ainsi une variation positive de +19,038 Millions de dinars, soit un taux de croissance de + 57,96 %.
- **Augmentation de la trésorerie nette au 31/03/2014** de + 26,601 Millions de dinars (+ 33,78 %), par rapport à la trésorerie nette au 31/03/2013 et de 9,52 % par rapport à la trésorerie de fin d'exercice 2013.
- **Augmentation des produits financiers** + 0,520 Million de dinars (+66,62 %) au 31/03/2014, par rapport à la même période de l'année 2013.

\* Les chiffres de l'année 2013 sont des chiffres définitifs.

\*\* Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publicatio

## AVIS DES SOCIETES

### Augmentation de capital

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars  
De valeur nominale de 1 dinar  
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

#### Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

#### Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus<sup>1</sup>.

### Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

#### **Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014** à **17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

#### **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013

#### **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

## **Marché des titres**

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

## **Cotation des titres**

### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à **partir du 16/04/2014** droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus<sup>1</sup>**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

## **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

## **Prise en charge par la STICODEVAM**

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus<sup>2</sup>**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

**Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.**

---

<sup>1, 3</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »

#### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
  - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
  - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
  - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

#### Renseignements relatifs à l'opération

##### ▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

**Caractéristiques des titres émis**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 5 ans**

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts :** 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital :**
  - Catégorie A : 19/05/2015
  - Catégorie B : 19/05/2015
  - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

- **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

- **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

**Pour les obligations de Catégorie B**

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

- **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

**BBB+, BBB, BBB-** (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

**F3 (court terme)** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

### **Renseignements généraux**

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 18 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,577%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 008,484
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,300%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,361%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,422%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,499%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,560%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,606%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,682%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,711%	1 018,228
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,743%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,805%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,866%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,019%	999,440
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,151%	1 001,896
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,339%	878,752
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,394%	996,220
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,579%	1 033,523
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,118
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,810
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	765,527
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,018
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,655
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,112
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,570
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,241

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,504	149,526		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,180	13,181		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,356	1,357		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,654	36,657		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,817	49,821		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,525	154,207		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	555,926	555,323		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,283	112,282		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,981	122,570		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,729	117,705		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,914	111,723		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	87,157	86,774		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,591	128,366		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,452	95,231		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,862	107,843		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,637	1 371,175		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 270,706	2 258,475		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	103,342	102,591		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,250	102,892		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,601	126,293		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 207,386	1 204,280		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,099	125,509		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,939	15,843		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 945,620	5 935,672		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 286,584	5 265,056		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 152,196	5 129,967		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,215	2,189		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,926	1,908		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,096	1,082		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,521	109,533
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,474	101,483
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,162	103,174
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,907	103,919
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,794	104,806
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,948	107,958
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,467	105,479
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,533	104,543
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,849	104,858
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,348	106,358
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,213	103,224
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,432	105,443
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,984	104,994
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,909	107,920
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,724	106,735
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,142	104,151
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	99,976	99,986
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,750	105,761
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,828	103,838
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,645	104,655
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,568	105,578
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,760	103,771
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,819	100,829
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,758	105,768
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,305	103,315

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,630	10,631
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,940	103,949
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,681	104,690
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,363	102,440
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,548	67,230
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	144,293	144,020
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 440,764	1 437,851
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,856	110,660
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,486	108,159
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	82,384	81,999
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,816	16,810
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,797	257,333
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	33,192	33,116
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 337,472	2 333,577
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,625	76,514
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,466	57,426
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,239	100,079
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	110,520	110,222
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	98,521	98,193
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,531	11,512
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,266	12,244
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,532	15,476
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	14,646	14,560
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,194	12,171
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,800	10,754
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,600	10,576
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,764	10,765
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	123,871	123,607
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	124,538	124,379
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,752	10,727
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	106,333	106,038
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,092	19,971
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,880	75,878
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,480	78,477
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,188	98,011
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	91,382	91,273
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,259	96,913
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,182	101,204
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,833	9,815
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,977	8,988
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	96,962	95,978
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	99,733	98,245
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,484	133,162
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,840	10,796
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,362	121,077
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,173	120,063
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	102,029	101,505
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,305	98,983
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	183,900	182,936
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,836	165,616
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	146,617	146,411
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 615,498	9 562,045
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,488	19,374
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,979	131,708
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 504,094	1 497,243
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,539	103,142
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,803	86,980
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	118,358	116,730
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 906,613	8 814,170
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,097	9,065
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,969	8,937

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **13,52%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de One Tech Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi **n°94-117** du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du **29 novembre 2014**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de 90.004.156 actions anciennes et des 17.995.844 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 30,08% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société TGH date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

## **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** Tawasol Group Holding

**Siège social :** 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Objet social :** La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

**Date de constitution :** 29/10/2012

**Capital social :** Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

## **2- Période de souscription et validité de l'offre :**

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

### **3- Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

### **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Tawasol Group Holding » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

### **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

### **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

#### **Catégorie A :**

**5 272 791** actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

## **Catégorie B :**

**9 086 689** actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.**

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

## Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
<b>Total</b>	<b>15 795 428</b>	<b>14 359 480</b>	<b>100%</b>	<b>13,30%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

**Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.**

**Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.**

**Transmission des demandes et centralisation :**

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

**Ouverture des plis et dépouillement**

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### ▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### **8- Règlement des espèces et livraison des titres**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

#### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

#### **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

*valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »*

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **13,52%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

### **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.**

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

## I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## Etats financiers annuels de SICAV

### UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **8 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN DE LA SOCIETE UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>154 516 004,619</b>	<b>166 536 793,319</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		154 516 004,619	166 536 793,319
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>48 970 055,325</b>	<b>43 218 159,388</b>
	a- Placements monétaires		9 944 440,067	6 966 869,207
	b- Disponibilités		39 025 615,258	36 251 290,181
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>209,995</b>	<b>6 528,849</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>203 486 269,939</b>	<b>209 761 481,556</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	<b>784 462,014</b>	<b>471 050,772</b>
			749 748,535	432 611,184
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	34 713,479	38 439,588
<b>ACTIF NET</b>			<b>202 701 807,925</b>	<b>209 290 430,784</b>
CP 1	<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>195 707 648,857</b>	<b>202 550 800,497</b>
CP 2	<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>6 994 159,068</b>	<b>6 739 630,287</b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		176,588	24,180
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 993 982,480	6 739 606,107
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>203 486 269,939</b>	<b>209 761 481,556</b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE**  
**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
 Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b>PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>7 354 234,331</u></b>	<b><u>7 289 673,049</u></b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 354 234,331	7 289 673,049
<b>PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b><u>1 641 025,585</u></b>	<b><u>1 557 725,532</u></b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>8 995 259,916</u></b>	<b><u>8 847 398,581</u></b>
<b>CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>-1 640 948,644</u></b>	<b><u>-1 710 448,314</u></b>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>7 354 311,272</u></b>	<b><u>7 136 950,267</u></b>
<b>CH 2 <u>Autres charges</u></b>	<b>3.9</b>	-242 436,743	-231 413,703
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>7 111 874,529</u></b>	<b><u>6 905 536,564</u></b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-117 892,049	-165 930,457
<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>6 993 982,480</u></b>	<b><u>6 739 606,107</u></b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		117 892,049	165 930,457
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-15 831,625	74 891,689
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		97 227,190	-38 647,551
<u>Frais de négociation</u>		-636,990	-457,151
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>7 192 633,104</u></b>	<b><u>6 941 323,551</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**  
**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**Arrêté au 31/12/2013 en (DT)**

Libellé	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>7 192 633,104</u></b>	<b><u>6 941 323,551</u></b>
a- Résultat d'exploitation	7 111 874,529	6 905 536,564
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-15 831,625	74 891,689
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	97 227,190	-38 647,551
d- Frais de négociation	-636,990	-457,151
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-6 480 001,815</u></b>	<b><u>-7 061 343,144</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-7 301 254,148</u></b>	<b><u>4 802 518,761</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>147 604 616,886</b>	<b>171 401 480,973</b>
- Capital	145 163 300,000	168 702 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 903 305,823	-2 266 701,654
- Régularisation des sommes distribuables	4 344 622,709	4 965 682,627
<b>b- Rachats</b>	<b>154 905 871,034</b>	<b>166 598 962,212</b>
- Capital	152 179 200,000	163 973 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 995 295,608	-2 201 891,641
- Régularisation des sommes distribuables	4 721 966,642	4 826 953,853
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-6 588 622,859</b>	<b>4 682 499,168</b>
<u>a- En début de l'exercice</u>	209 290 430,784	204 607 931,616
<u>b- En fin de l'exercice</u>	202 701 807,925	209 290 430,784
<u>a- En début de l'exercice</u>	2 052 832	2 005 546
<u>b- En fin de l'exercice</u>	1 982 673	2 052 832
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,236</b>	<b>101,952</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,50%</b>	<b>3,23%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2013**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

**2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2013 d'obligations et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

BTA	(1)	94 811 328,774
Obligations des Sociétés	(2)	59 704 675,845
<b>Total</b>		<b>154 516 004,619</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

#### (1) Bons de trésor assimilable :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31-12-13</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>BTA</b>		<b>93 306 940,377</b>	<b>94 811 328,774</b>	<b>46,59%</b>
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 693 382,801	3,29%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	8 156 358,005	4,01%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	2 030 047,528	1,00%
BTA042014	4 555	4 999 536,140	4 768 888,617	2,34%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	8 062 358,731	3,96%
BTA072014	300	343 902,000	312 418,785	0,15%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 381 261,132	3,63%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 692 995,566	15,58%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 001 722,876	2,46%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	20 711 894,733	10,18%

#### (2) Obligations :

<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>58 473 760,082</b>	<b>59 704 675,845</b>	<b>29,34%</b>
AIL 2009-1	7 000	140 000,000	146 222,904	0,07%
AIL 2010-1	18 000	720 000,000	742 203,617	0,36%
AIL 2012-1	10 000	800 000,000	824 302,466	0,41%
AMENBANK ES2009	30 000	2 199 600,000	2 224 035,447	1,09%
AMENBANK2006	15 000	600 000,000	624 507,748	0,31%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 500 000,000	1 551 780,821	0,76%
AMENBANKES2011-1	10 000	800 000,000	810 375,014	0,40%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 439 820,000	1 460 702,991	0,72%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	1 140 000,000	1 168 403,928	0,57%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 500 000,000	1 539 231,123	0,76%
ATL 2008 (ES)	4 050	405 000,000	413 202,083	0,20%
ATL 2009	5 000	100 000,000	102 929,315	0,05%
ATL 2010-1	23 000	920 000,000	935 561,863	0,46%
ATL 2010-2	20 000	1 600 000,000	1 600 385,754	0,79%
ATL 2011 TF	10 000	1 000 000,000	1 044 109,589	0,51%

ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 037 856,438	0,51%
ATL2009/2	17 000	1 020 000,000	1 031 502,246	0,51%
ATL2009/3	18 000	360 000,000	360 080,877	0,18%
<b>Obligations des Sociétés</b>				
ATTIJARI BANK 10	50 000	3 571 400,000	3 713 954,633	1,83%
ATTIJARI LEASE 20	20 000	2 000 000,000	2 012 273,973	0,99%
ATTIJLEAS 2010-1	20 000	800 000,000	810 036,602	0,40%
BH 2009CATB	50 000	4 230 000,000	4 230 491,375	2,08%
BHSUB07	30 000	600 000,000	601 883,836	0,30%
BNASUB09	23 300	1 708 356,000	1 762 746,311	0,87%
BTE 2009	20 000	1 200 000,000	1 215 189,041	0,60%
BTE 2010	10 000	700 000,000	708 456,767	0,35%
BTE 2010 V	10 000	700 000,000	708 505,556	0,35%
BTK09 CAT(A)	19 000	1 085 736,000	1 122 722,891	0,55%
BTK09 CAT(B)	15 000	1 050 000,000	1 087 191,748	0,53%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	857 150,000	862 712,786	0,42%
CIL 2010-1	22 000	880 000,000	895 695,342	0,44%
CIL 2010-2	10 000	400 000,000	402 780,274	0,20%
CIL 2011-1	10 000	600 000,000	623 145,206	0,31%
CIL2009/1	5 000	100 000,000	102 001,096	0,05%
CIL2009/2	20 000	400 000,000	405 089,315	0,20%
CIL2009/3	20 000	800 000,000	831 022,466	0,41%
CIL2013/1-A 7%	15 000	1 500 000,000	1 505 983,562	0,74%
HL 2010-1	10 000	400 000,000	409 067,398	0,20%
PANOBOIS 2007	1 500	60 000,000	62 273,754	0,03%
STB2010-1	46 000	3 220 000,000	3 324 826,968	1,63%
STM 2007	4 000	80 000,000	81 162,521	0,04%
TL SUB 2013/A 7.3	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	0,98%
TLS SUB2010	10 000	600 000,000	623 012,384	0,31%
TLS2008-3	8 000	160 000,000	167 727,342	0,08%
TLS2009-1	10 000	200 000,000	208 690,411	0,10%
TLS2009-2	30 000	1 200 000,000	1 237 472,876	0,61%
TLS2010-1	15 000	600 000,000	614 423,014	0,30%
TLS2010-2	20 000	800 000,000	804 241,096	0,40%
TLS2011-1	20 000	1 200 000,000	1 231 002,740	0,60%
TLS2011-2	10 000	600 000,000	605 007,781	0,30%
TLS2011-3	10 000	800 000,000	834 567,890	0,41%
TLS2012-1	10 000	800 000,000	823 400,329	0,40%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 105 369,425	1,03%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 223 197,808	0,60%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 466 400,000	1 496 097,613	0,74%
WIFAK LEASE 2010	10 000	600 000,000	624 836,121	0,31%
<b>Produits Divers</b>				
INTERC TL SUB 2013-2	1	20 298,082	9 021,370	0,00%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	0,000
OPCVM	0,000
Emprunt Obligataire	8 768 997,000
BTA	277 120,000
	<b>9 046 117,000</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Actions	0,000	0,000	0,000
OPCVM	0,000	0,000	0,000
Emprunt Obligataire	13 382 536,000	13 382 536,000	0,000
BTA	7 512 772,810	7 610 000,000	97 227,190
<b>TOTAL</b>	<b>20 895 308,810</b>	<b>20 992 536,000</b>	<b>97 227,190</b>

➤ Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<b>Libelle</b>	<b>Période</b>	<b>Période</b>
	<b>du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	2 702 447,512	3 419 476,175
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier</b>		
- Intérêts	4 651 786,819	3 870 196,874
<b>TOTAL</b>	<b>7 354 234,331</b>	<b>7 289 673,049</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 48 970 055,325 DT et s'analyse comme suit :

		<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Placements monétaires	(1)	9 944 440,067	6 966 869,207
Disponibilités	(2)	39 025 615,258	36 251 290,181
<b>Total</b>		<b>48 970 055,325</b>	<b>43 218 159,388</b>

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31-12-13	% de l'Actif
UBCI	UBCI	4,75%	20 jours	31/12/2012	1 995 788,890	1 999 788,916	0,98%
UBCI	UBCI	4,75%	20 jours	27/12/2013	1 995 788,890	1 996 839,588	0,98%
UBCI	UBCI	4,75%	20 jours	31/12/2013	1 995 788,890	1 995 998,919	0,98%
BT	BT	4,75%	20 jours	12/12/2013	997 894,445	999 999,999	0,49%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>					<b>6 985 261,115</b>	<b>6 992 627,422</b>	<b>3,43%</b>

b- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31-12-13	% de l'Actif
BTCT 25-03-14 52S	3 000	04/07/12	2 874 827,235	2 951 812,645	1,45%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>2 874 827,235</b>	<b>2 951 812,645</b>	<b>1,45%</b>

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à terme	33 000 000,000	28 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	195 220,275	125 682,303
Intérêts courus/DAV (POT)	28 279,912	34 739,249
Avoirs en banque	5 802 115,071	7 590 868,629
<b>Total</b>	<b>39 025 615,258</b>	<b>36 251 290,181</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période	Période
	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
Intérêts des bons de trésor	90 369,024	151 511,105
Intérêts des certificats de dépôt	447 609,553	340 257,498
Intérêts sur les avoirs bancaires	1 103 047,008	1 065 956,929
<b>TOTAL</b>	<b>1 641 025,585</b>	<b>1 557 725,532</b>

3.3- Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2013	31/12/2012
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts Emprunts	<b>152 326,650</b>	<b>152 326,650</b>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<b>3 703 000,000</b>	<b>3 703 000,000</b>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<b>-3 855 326,650</b>	<b>-3 855 326,650</b>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

### 3.4- Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>749 748,535</b>	<b>432 611,184</b>
	Frais de gestionnaire	30 502,564	36 132,474
	Frais de dépositaire	102 762,654	54 075,578
	Frais de distributeur	616 483,317	342 403,132

### 3.5- Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>34 713,479</b>	<b>38 439,588</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	17 380,882	18 001,230
	Charges à payer	0,000	0,000
	Charges et produit en attente de régul.	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	17 332,597	20 438,358

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2012</b>	
* Montant en nominal	205 283 200
* Nombre de titres	2 052 832
* Nombre d'actionnaires	2 276
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	145 163 300
* Nombre de titres émis	1 451 633
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	152 179 200
* Nombre de titres rachetés	1 521 792
<b>Capital au 31/12/2013</b>	
* Montant en nominal	198 267 300
* Nombre de titres	1 982 673
* Nombre d'actionnaires	2 204

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/13 s'élève à (6 588 622,859) dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/13 est de 1 982 673 contre 2 052 832 au 31/12/2012.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b>Capital début d'exercice</b>	<b><u>202 550 800,497</u></b>	<b><u>202 550 800,497</u></b>
<b>Souscriptions de l'exercice</b>	<b><u>145 163 300,000</u></b>	<b><u>145 163 300,000</u></b>
<b>Rachats de l'exercice</b>	<b><u>-152 179 200,000</u></b>	<b><u>-152 179 200,000</u></b>
<b>Autres mouvements</b>	<b><u>172 748,360</u></b>	<b><u>7 166 907,428</u></b>
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	80 758,575	80 758,575
- Régularisation sommes non distribuables	91 989,785	91 989,785
- Sommes distribuables		6 994 159,068
<b>Capital fin d'exercice</b>	<b><u>195 707 648,857</u></b>	<b><u>202 701 807,925</u></b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/13 s'élèvent à 6 994 159,068 DT contre 6 739 630,287 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Somme distribuables exercices antérieurs	176,588	24,180
Résultat d'exploitation	7 111 874,529	6 905 536,564
Régularisation du résultat d'exploitation	-117 892,049	-165 930,457
<b>Total</b>	<b>6 994 159,068</b>	<b>6 739 630,287</b>

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b><u>1 640 948,644</u></b>	<b><u>1 710 448,314</u></b>
Rémunération du gestionnaire	215 374,516	224 496,349
Rémunération du dépositaire	205 118,581	213 806,048
Rémunération du distributeur	1 220 455,547	1 272 145,917

### 3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b><u>242 436,743</u></b>	<b><u>231 413,703</u></b>
Redevance CMF	205 118,581	213 806,048
Services bancaires et assimilés	0,000	1,180
Charges diverses	0,000	6,475
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	37 318,162	17 600,000

#### 4. Données par action et ratios pertinents

**Données par actions et ratios pertinents**  
**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**Arrêté le 31/12/2013 (en DT)**

<b>Données par action</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Revenus des placements	4,537	4,31	4,272	3,947
Charges de gestion des placements	-0,828	-0,833	-0,805	-0,757
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,709</b>	<b>3,477</b>	<b>3,467</b>	<b>3,189</b>
Autres produits	0,000	0	0	0
Autres charges	-0,122	-0,113	-0,135	-0,126
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,587</b>	<b>3,364</b>	<b>3,332</b>	<b>3,063</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,059	-0,081	0,036	0,228
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>3,528</b>	<b>3,283</b>	<b>3,368</b>	<b>3,291</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-0,008	0,036	-0,065	0,25
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,049	-0,019	0	-0,017
Frais de négociation	0,000	0	0	-0,001
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>0,041</b>	<b>0,017</b>	<b>-0,065</b>	<b>0,232</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3,628</b>	<b>3,381</b>	<b>3,267</b>	<b>3,295</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0	0	0
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,041</b>	<b>0,017</b>	<b>-0,065</b>	<b>0,232</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,046	-0,032	0,028	-0,276
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,087</b>	<b>-0,014</b>	<b>-0,037</b>	<b>-0,044</b>
Distribution de dividendes	3,283	3,369	3,291	3,613
Valeur liquidative	102,236	101,952	102,021	102,009
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,79%	0,80%	0,80%	0,80%
Autres charges/actif net moyen	0,12%	0,11%	0,13%	0,13%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	3,42%	3,23%	3,31%	3,24%
<b>Actif net moyen</b>	<b>208 007 867,565</b>	<b>213 800 897,490</b>	<b>201 799 575,820</b>	<b>194 233 351,536</b>
<b>Nombre d'actions au 31/12</b>	<b>1 982 673</b>	<b>2 052 832</b>	<b>2 005 546</b>	<b>2 051 638</b>

## **5. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeur**

### **5-1 Rémunération du gestionnaire**

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2013 à 215 374,516 dinars

### **5-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2013, les commissions s'élèvent à 205 118,581 dinars.

### **5-3 Rémunération du distributeur:**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2013, les commissions s'élèvent à 1 220 455,547 dinars.

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 203 486 270 dinars et un bénéfice net de la période de 7 192 633 dinars.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 31 Mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**  
**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2013, les commissions s'élèvent à 205 118,581 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2013 à 215 374,516 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2013, les commissions s'élèvent à 1 220 455,547 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars. Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 31 Mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**  
**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## **MAC CROISSANCE FCP**

### **SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2013**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.360.739, un actif net de D : 4.340.784 et un déficit de D : 212.388, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
  - Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice 5,16% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
  - Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 32,57% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
  - Les titres de créances émis par l'Etat et les emprunts obligataires émis par appel public à l'épargne représentent à la clôture de l'exercice 14,13% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mustapha MEDHIOUB**

## BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>2 937 411</u>	<u>3 506 391</u>
Actions et droits rattachés		2 096 389	2 278 338
Obligations et valeurs assimilées		616 155	1 092 139
Titres OPCVM		224 867	135 914
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 420 328</u>	<u>1 087 279</u>
Placements monétaires		-	999 743
Disponibilités		1 420 328	87 536
Créances d'exploitation		<u>3 000</u>	<u>6 289</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>4 360 739</u></b>	<b><u>4 599 959</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	7	15 227	19196*
Autres créditeurs divers	8	4 728	5670*
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>19 955</u></b>	<b><u>24 866</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
Capital	11	4 271 371	4 545 891
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		23	24
Sommes distribuables de l'exercice en cours		69 390	29 178
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>4 340 784</u></b>	<b><u>4 575 093</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>4 360 739</u></b>	<b><u>4 599 959</u></b>

\* Retraitées pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la rémunération du commissaire aux comptes du poste opérateurs créditeurs au poste autres créditeurs divers.



## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	(212 388)	(67 912)
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	72 091	35 444
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(433 889)	(122 489)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	175 945	60 176
Frais de négociation	(26 535)	(41 043)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(31 341)	(37 332)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	9 420	269 146
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	621 703	1 340 571
- Régularisation des sommes non distribuables	24 054	113 524
- Régularisation des sommes distribuables	6 045	(444)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(639 697)	(1 145 029)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 899	(35 806)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 584)	(5 391)
- Droits de sortie	-	1 721
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(234 309)</b>	<b>163 902</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	4 575 093	4 411 191
En fin de période	4 340 784	4 575 093
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	25 263	24 182
En fin de période	25 163	25 263
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>172,507</b>	<b>181,099</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(4,11%)</b>	<b>0,11%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 2.937.411 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>2 344 380</b>	<b>2 096 389</b>	<b>48,30%</b>
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>	-	<b>2 344 380</b>	<b>2 096 389</b>	<b>48,30%</b>
ADWYA	12 000	89 899	83 232	1,92%
BIAT	2 400	160 236	144 480	3,33%
ATTIJARI BANK	7 000	115 680	113 736	2,62%
CARTHAGE CEMENT	77 000	278 060	256 333	5,91%
ELECTROSTAR	21 947	345 610	212 798	4,90%
EURO CYCLES	6 750	75 600	62 181	1,43%
HANNIBAL LEASE	41 000	397 000	364 490	8,40%
LOND OR	15 000	116 263	110 580	2,55%
ONE TECH	27 375	178 004	177 472	4,09%
S.A.H	26 738	250 000	250 000	5,76%
SALIM	1 340	32 910	30 820	0,71%
SIMPAR	1 312	92 284	81 151	1,87%
TUNIS RE	23 000	212 834	209 116	4,82%
<b>Titres OPCVM</b>	-	<b>236 608</b>	<b>224 867</b>	<b>5,18%</b>
FCP SERENA	750	75 595	64 148	1,48%
FCP VIVEO	582	65 026	64 652	1,49%
FIDELITY SICAV	910	95 987	96 067	2,21%

<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>533 230</b>	<b>616 155</b>	<b>14,19%</b>
<b><u>Obligation de sociétés</u></b>		<b>290 000</b>	<b>297 108</b>	<b>6,84%</b>
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	60 000	62 473	1,44%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	180 000	182 517	4,20%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	50 000	52 118	1,20%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>83 480</b>	<b>85 952</b>	<b>1,98%</b>
- BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	85 952	1,98%
<b><u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u></b>		<b>159 750</b>	<b>233 095</b>	<b>5,37%</b>
BTZC 10/2016	300	159 750	233 095	5,37%
<b>TOTAL</b>		<b>3 114 218</b>	<b>2 937 411</b>	<b>67,67%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actif</b>				<b>67,36%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2012</u></b>	3 246 823	85 803	173 765	3 506 391	
<b><u>* Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	5 390 814			5 390 814	
Titres OPCVM	8 922 475			8 922 475	
<b><u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	(5 146 136)			(5 146 136)	207 372
Titres OPCVM	(8 826 488)			(8 826 488)	(31 007)
Obligations de sociétés	(35 000)			(35 000)	-
Bon du trésor et assimilables	(438 270)			(438 270)	(420)
<b><u>* Plus ou moins values</u></b>					
Actions cotées			(426 624)	(426 624)	
Bon du trésor et assimilables			(231)	(231)	
Titres OPCVM			(7 034)	(7 034)	
<b><u>* Intérêts courus</u></b>					
		(2 486)		(2 486)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2013</u></b>	3 114 218	83 317	(260 124)	2 937 411	175 945

### Note 5 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 98.293, contre un solde de D : 63.109 au 31 décembre 2012, et se détaillent comme suit :

	2013	2012
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>66 322</b>	<b>42 208</b>
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	30 064	37 850
des titres OPCVM	36 258	4 358
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>31 971</b>	<b>20 901</b>
intérêts des obligations de sociétés	14 150	7 277
intérêts des BTA et BTZC	17 821	13 624
<b>TOTAL</b>	<b>98 293</b>	<b>63 109</b>

### Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 42.979 contre D : 44.597 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2013	2012
Intérêts des certificats de dépôts	30 987	32 374
Intérêts des dépôts à vue	11 992	12 223
<b>TOTAL</b>	<b>42 979</b>	<b>44 597</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D :15 227, contre un solde de D : 19196 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	13 830	16 042
Rémunération du dépositaire	1 397	3 154
<b>Total</b>	<b><u>15 227</u></b>	<b><u>19 196</u></b>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D 4728 contre un solde de D :5670 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	399	444
Autres	149	623
Rémunération du CAC	4 180	4 603
<b>Total</b>	<u><b>4 728</b></u>	<u><b>5 670</b></u>

#### Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 61.442 , contre un solde de D : 63.756 au 31 décembre 2012, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	55 857	57 960
Rémunération du dépositaire	5 585	5 796
<b>Total</b>	<u><b>61 442</b></u>	<u><b>63 756</b></u>

#### Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 9.296 contre un solde de D : 8.506 au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	4 180	3 313
Redevance du CMF	4 734	4 912
Services bancaires et assimilés	153	84
Autres	229	197
<b>Total</b>	<u><b>9 296</b></u>	<u><b>8 506</b></u>

## Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2012

Montant	4 545 891
Nombre de parts émises	25 263
Nombre de copropriétaires	56

### Souscriptions réalisées

Montant	621 703
Nombre de parts émises	3 455
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	(639 697)
Nombre de parts rachetées	(3 555)
Nombre de copropriétaires sortants	(9)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(433 889)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	175 945
Régularisation des sommes non distribuables	27 953
Frais de négociation	(26 535)

### Capital au 31-12-2013

Montant	4 271 371
Nombre de parts	25 163
Nombre de copropriétaires	48

**Note 12 : Autres informations****12.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	5,614	4,263	5,809	5,218	5,094
Charges de gestion des placements	(2,442)	(2,524)	(2,994)	(4,668)	(3,095)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,173</b>	<b>1,740</b>	<b>2,815</b>	<b>0,550</b>	<b>1,999</b>
Autres produits	0,062	-	-	-	-
Autres charges	(0,369)	(0,337)	(0,759)	(0,313)	(0,306)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,865</b>	<b>1,403</b>	<b>2,056</b>	<b>0,237</b>	<b>1,694</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,107)	(0,248)	(0,530)	(0,226)	0,371
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,758</b>	<b>1,155</b>	<b>1,526</b>	<b>0,012</b>	<b>2,065</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(17,243)	(4,849)	4,131	0,713	5,691
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,992	2,382	(14,424)	23,167	10,891
Frais de négociation	(1,055)	(1,625)	(2,125)	(2,430)	(2,629)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(11,305)</b>	<b>(4,091)</b>	<b>(12,417)</b>	<b>21,450</b>	<b>13,953</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,440</b>	<b>2,688</b>	<b>10,361</b>	<b>21,687</b>	<b>15,647</b>
Droits de sortie	0,000	0,068	0,075	0,063	0,024
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(11,305)</b>	<b>(4,023)</b>	<b>(12,342)</b>	<b>21,513</b>	<b>13,977</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,111	3,076	10,313	4,863	2,489
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(10,195)</b>	<b>(0,947)</b>	<b>(2,029)</b>	<b>26,377</b>	<b>16,466</b>
Dividende à distribuer	1,155	1,526	0,011	2,065	1,836
Valeur liquidative	172,507	181,099	182,416	182,926	158,603
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,38%	1,39%	1,64%	2,73%	2,06%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,19%	0,42%	0,18%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,56%	0,64%	0,84%	0,01%	1,37%

## *12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire*

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.